

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

I - Bilan individuel au 31 décembre 2015

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisses, banques centrales		77 345	70 669
Effets publics et valeurs assimilées	5	0	374 962
Créances sur les établissements de crédit	3	8 674	10 705
Opérations internes au Crédit Agricole	3	3 129 363	2 926 185
Opérations avec la clientèle	4	14 718 808	14 631 601
Opérations sur titres			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	273 053	78 867
Actions et autres titres à revenu variable	5	633 241	698 118
Valeurs immobilisées			
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	890 649	868 022
Parts dans les entreprises liées	6,7	245 082	268 720
Immobilisations incorporelles	7	1 024	986
Immobilisations corporelles	7	76 504	68 662
Comptes de régularisation et actifs divers			
Autres actifs	8	217 468	132 278
Comptes de régularisation	8	104 581	88 373
Total de l'actif		20 375 792	20 218 148

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Opérations interbancaires et assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit	10	139 656	382 025
Opérations internes au Crédit Agricole	10	8 475 312	8 381 184
Comptes créditeurs de la clientèle	11	7 360 873	7 136 696
Dettes représentées par un titre	12	1 413 706	1 414 201
Comptes de régularisation et passifs divers			
Autres passifs	13	155 458	180 717
Comptes de régularisation	13	164 054	167 479
Provisions et dettes subordonnées			
Provisions	14,15,16	178 706	186 856
Dettes subordonnées	18	358 258	198 077
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	54 000	28 700
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	19	197 230	212 310
Primes d'émission	19	348 124	478 924
Réserves	19	1 437 403	1 366 248
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau	19	1 800	0
Résultat de l'exercice	19	91 212	84 731
Total du passif		20 375 792	20 218 148

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés			
Engagements de financement	26	2 150 023	1 778 926
Engagements de garantie	26	1 276 535	1 249 653
Engagements sur titres	26	1 011	859
Engagements reçus			
Engagements de financement	26	80 012	500 156
Engagements de garantie	26	4 374 569	4 477 932
Engagements sur titres	26	1 011	859

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 23
- opérations sur instruments financiers à terme : note 24

II - Compte de résultat individuel au 31 décembre 2015

Compte de resultat (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	30	527 117	572 075
Intérêts et charges assimilées	30	-349 362	-352 031
Revenus des titres à revenu variable	31	72 702	27 309
Commissions (produits)	32	208 328	199 487
Commissions (charges)	32	-34 268	-30 255
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	777	406
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	4 098	8 586
Autres produits d'exploitation bancaire	35	2 043	1 229
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-1 623	-1 585
Produit net bancaire		429 812	425 221
Charges générales d'exploitation	36	-240 230	-244 229
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 619	-7 960
Résultat brut d'exploitation		179 963	173 032
Coût du risque	37	-33 420	-19 568
Résultat d'exploitation		146 543	153 464
Résultat net sur actifs immobilisés	38	-976	2 929
Résultat courant avant impôt		145 567	156 393
Résultat exceptionnel	39	0	0
Impôt sur les bénéfices	40	-29 055	-50 662
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-25 300	-21 000
Résultat net de l'exercice		91 212	84 731

III - Annexe aux comptes individuels

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole du Nord Est, 75 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit Agricole du Nord Est seul, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015 soit 0,15 % de son capital contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26,46 % du capital du Crédit Agricole du Nord Est sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Nord Est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'Epargne Populaire, livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, plans d'Epargne Populaire, livret Jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les autres ressources d'épargne centralisées permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats

de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise les opérations de change des Caisses régionales.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière

anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code Monétaire et Financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code Monétaire et Financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole

S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des Caisses régionales des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015

1.3.1 – Cessions de créances

Au cours de l'exercice 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a procédé à la cession de créances douteuses sur la clientèle (particuliers et professionnels) pour environ 21,5 M€ de valeur brute et un montant global perçu de 6,7 M€. A ce montant, s'ajoutent 0,7 million d'euros perçus de la CAMCA au titre de l'exclusion du périmètre de garantie de certaines créances cédées. Sur l'exercice 2015, compte tenu des dépréciations et reprises enregistrées, l'impact net des cessions de créances sur le Coût du risque est de 0,1 M€.

1.3.2 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

En complément des dispositifs actuels de dépréciation d'actifs individuel et collectif, le Crédit Agricole du Nord Est s'est doté en 2012 d'un FRBG visant à couvrir les risques potentiels liés à la « Concentration de ses risques de crédit ». L'objectif de ce FRBG « Risque de Crédit » est de permettre à la Caisse régionale de faire face à l'apparition d'un risque Crédit unitaire significatif dont la probabilité est, à date, incertaine et limitée (risques non avérés) mais dont les conséquences d'apparition auraient un impact majeur sur le compte de résultat. Sur les bases de ces principes, la dotation 2015 s'élève à 25,3 M€, portant le stock de FRBG à 54 M€.

1.3.3 – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au cours de l'exercice 2015, en application des directives du Groupe, le Crédit Agricole du Nord Est a constaté un CICE à hauteur de 3,1 M€, comptabilisé en moins des charges de personnel. Le CICE a été calculé au taux de 6 % sur les rémunérations versées et provisionnées au cours de l'année 2015.

1.3.4 - Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune.

Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 5,1 M€ a été remboursée par Crédit Agricole S.A. en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie du Crédit Agricole du Nord Est. Cela s'est traduit, dans les comptes du Crédit Agricole du Nord Est, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5,1 M€ et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,9 M€, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du 3^{ème} trimestre.

1.3.5 - Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 Mds€ et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 Mds€ se répartissant en 8,6 Mds€ d'obligations senior et 1,4 Mds€ de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 198,5 M€ au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 170,7 M€ et des titres subordonnés pour 27,8 M€. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

1.3.6 - Opération de réduction du capital

Une opération de réduction du capital social du Crédit Agricole du Nord Est par voie de rachat-annulation de CCA a été autorisée par l'Assemblée Spéciale des porteurs de CCA en date du 9 janvier 2015, dans la limite maximale de 1 000 000 de titres. L'opération s'est déroulée du 16 février au 10 mars 2015 inclus. Le nombre de titres présentés à l'offre étant supérieur à 1 000 000, un coefficient de réduction a été appliqué.

En date du 23 mars 2015, le Conseil d'Administration du 23 mars 2015 a constaté l'annulation de 1 000 000 de CCA, sur la base du prix indicatif de 145,80 euros par titre, soit une réduction des capitaux propres de 145,8 M€.

1.3.7 – Dividendes

Au cours de l'exercice 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a perçu des dividendes de sa filiale Belgium CA pour un montant de 35,6 M€ ainsi que de sa filiale Nord Est Capital Investissement pour 10,5 M€.

1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2015

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2015 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable au Crédit Agricole du Nord Est
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	4 octobre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02)	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire	26 novembre 2014 N° 2014-07	1 ^{er} janvier 2015	Oui
Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail	2 avril 2015 N° 2015-01	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail	2 avril 2015 N° 2015-02	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation	7 mai 2015 N° 2015-03	1 ^{er} janvier 2015	Non
Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social	4 juin 2015 N° 2015-04		
- Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées		1 ^{er} janvier 2015	Non
- Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7		1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015	

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période.

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 138 102 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 118 500 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 653 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, le Crédit Agricole du Nord Est le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 - Portefeuille titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières), ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 - Immobilisations

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Foncier	Non amortissable	
Gros œuvre	Linéaire	30 ans
Second œuvre	Linéaire ou dégressif	20 ans
Installations techniques	Linéaire ou dégressif	10 ans
Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse et titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi

d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole du Nord Est à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole du Nord Est a enregistré une dotation de 25,3 M€ au titre du « risque de concentration » (existence de risques crédits potentiels non avérés unitairement « importants »), portant ainsi la provision à 54 M€.

2.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de le Crédit Agricole du Nord Est (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transactions, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte

isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole du Nord Est.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées aux conditions de fin de mois de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nul au 31 décembre 2015.

2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 26 et 27.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 23 juin 2015 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est a appliqué, par anticipation à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole du Nord Est a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements à la charge du Crédit Agricole du Nord Est, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite " chapeau " pour les cadres de direction et pour les administrateurs ;
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel ;
- indemnités de fin de carrière pour les cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices du compte de résultat ».

Le Crédit Agricole du Nord Est a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole du Nord Est a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	219				219		219	364
- à terme	5 131				5 131		5 131	7 017
Prêts subordonnés				3 324	3 324		3 324	3 324
Total	5 350			3 324	8 674		8 674	10 705
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	5 350			3 324	8 674		8 674	10 705
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	999 829				999 829	2	999 831	242 936
Comptes et avances à terme	4 600	224 293	675 558	1 167 748	2 072 199	12 324	2 084 523	2 638 237
Prêts subordonnés				45 000	45 000	9	45 009	45 012
Total	1 004 429	224 293	675 558	1 212 748	3 117 027	12 335	3 129 363	2 926 185
Dépréciations								
Valeur nette au bilan	1 004 429	224 293	675 558	1 212 748	3 117 027	12 335	3 129 363	2 926 185
Total	1 009 779	224 293	675 558	1 216 072	3 125 702	12 335	3 138 037	2 936 890

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élevaient à 48 333 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 85 246 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par le Crédit Agricole du Nord Est auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle**4.1 - Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	9 036	1 202			10 238		10 238	9 945
Autres concours à la clientèle	1 068 858	2 069 224	6 012 159	5 595 323	14 745 564	54 829	14 800 393	14 727 026
Comptes ordinaires débiteurs	78 964				78 964	829	79 793	55 238
Dépréciations							-171 616	-160 608
Valeur nette au bilan							14 718 808	14 631 601

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle sont nuls au 31 décembre 2015.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 731 673 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1 843 963 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élevaient à 138 102 milliers d'euros contre 118 550 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 - Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
France (y compris DOM-TOM)	14 754 726	14 643 743
Autres pays de L'U.E.	68 208	79 189
Autres pays d'Europe	3 504	2 939
Amérique du Nord	2 600	1 276
Amérique Centrale et Latine	1 137	342
Afrique et Moyen-Orient	2 395	3 625
Asie et Océanie (hors Japon)	2 196	1 329
Japon	0	0
Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	14 834 766	14 732 443
Créances rattachées	55 658	59 766
Dépréciations	-171 616	-160 608
Valeur nette au bilan	14 718 808	14 631 601

4.3 - Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique

Encours au 31/12/2015

(en milliers d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 492 993	92 824	18 420	69 199	14 828
Agriculteurs	3 758 327	36 004	13 750	29 195	12 342
Autres professionnels	1 114 515	26 669	8 849	20 982	7 770
Clientèle financière	272 546	1 267	1 129	1 059	955
Entreprises	3 425 864	70 617	10 268	51 072	9 237
Collectivités publiques	777 073	70	0	53	0
Autres agents économiques	49 106	59	4	56	4
Total	14 890 424	227 510	52 420	171 616	45 136

Encours au 31/12/2014

(en milliers d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 435 861	91 117	19 026	62 921	14 288
Agriculteurs	3 641 775	38 888	12 275	30 951	10 715
Autres professionnels	950 160	33 352	15 052	26 996	11 918
Clientèle financière	300 909	2 597	1 288	2 203	1 065
Entreprises	3 376 363	53 565	14 245	37 413	13 052
Collectivités publiques	1 036 828	0	0	0	0
Autres agents économiques	50 312	129	34	124	34
Total	14 792 208	219 648	61 920	160 608	51 072

Note 5 – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées						374 972
.dont surcote restant à amortir						
.dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						-10
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	374 962
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		12 100		258 383	270 483	76 181
.dont surcote restant à amortir						
.dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		190		2 523	2 713	2 715
Dépréciations		-143			-143	-29
Valeur nette au bilan	0	12 147	0	260 906	273 053	78 867
Actions et autres titres à revenu variable		633 243			633 243	689 217
Créances rattachées						
Dépréciations		-2			-2	-99
Valeur nette au bilan	0	633 241	0	0	633 241	698 118
Total	0	645 388	0	260 906	906 294	1 151 947
Valeurs estimatives	0	657 493	0	263 705	921 198	1 172 693
Plus-values latentes	31/12/2015	0	12 295	0	5 477	17 772
	31/12/2014	0	16 995	0	6 466	23 461

(1) Dont 88 822 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 62 125 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les titres subordonnés se décomposent en 85 246 milliers d'euros sur les établissements de crédit et 3 576 milliers d'euros sur les opérations avec la clientèle.

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 198 500 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2015 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 12 295 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 16 995 milliers d'euros au 31 décembre 2014. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse, ou pour les titres non cotés, à d'autres méthodes de valorisation basées sur des approches patrimoniales et, ou, de rentabilité.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 5 477 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 6 466 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille (hors effets publics)

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Administrations et banques centrales (y compris Etats) ⁽¹⁾	0	0
Etablissements de crédit	57 446	61 653
Clientèle financière	831 742	698 217
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	14 538	14 527
Divers et non ventilés		
Total en principal	903 726	774 397
Créances rattachées	2 713	2 716
Dépréciations	-145	-128
Valeur nette au bilan	906 294	776 985

(1) Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de dettes souveraines.

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable								
Dont titres cotés	68 407	0	0	68 407	72 604	374 972	0	447 576
Dont titres non cotés ⁽¹⁾	202 076	0	633 243	835 319	3 576	0	698 217	701 793
Créances rattachées	2 713	0	0	2 713	2 716	0	0	2 716
Dépréciations	-143	0	-2	-145	-29	-10	-99	-138
Valeur nette au bilan	273 053	0	633 241	906 294	78 867	374 962	698 118	1 151 947

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français : 619 829 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 619 829 milliers d'euros ;

- OPCVM étrangers : 13 412 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 13 412 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (fonds dédiés notamment).

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	610 000	610 018
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	23 241	35 499
OPCVM autres		
Total	633 241	645 517

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2014		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 969	66 380	202 134	270 483	2 713	273 196	78 896
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	374 972
Valeur brute	0	1 969	66 380	202 134	270 483	2 713	273 196	453 868
Dépréciations							-143	-39
Valeur nette au bilan	0	1 969	66 380	202 134	270 483	2 713	273 053	453 829

Note 6 - Titres de participation et de filiales

La date de présentation des données relatives aux titres de participation est précisée dans chaque colonne.

(en milliers d'euros)	Date de clôture	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus 2015		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou produits financiers HT du dernier exercice écoulé	Résultats bénéficiers ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Parts dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité											
Participations dans les établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées											
Nord Est Assur	31/12/2015	6 240	1 632	100	6 233	6 233	0	0	5 767	1 007	1 000
Nord Est Expansion	31/12/2015	35 000	4 277	100	35 002	35 002	1 000	0	1 516	-953	0
Nord Est Capital Investissement (ex NECAP)	31/12/2015	100 000	18 864	100	106 080	106 080	29 500	0	13 387	1 315	10 500
Nord Est Développement	31/12/2015	9 000	-1 448	100	15 482	7 574	0	0	33	-68	0
Nord Est Optimmo	31/12/2015	8 072	-3 257	100	17 083	4 815	54 280	0	0	-3 297	0
					179 880	159 704	84 780				
- Autres titres de participations											
Sacam Avenir	31/12/2014	145 931	-95	3,57	5 205	5 205	0	0	1	-25	0
Sacam Développement	31/12/2014	725 471	91 384	3,94	28 769	28 769	13 455	0	138 524	89 207	2 201
Sacam International	31/12/2014	522 023	78 965	3,99	35 938	23 839	0	0	44 590	44 172	240
Sacam Immobilier	31/12/2014	139 587	-143	3,88	5 411	5 411	0	0	125	94	0
Sacam Participation	31/12/2014	62 558	10 558	3,94	2 856	2 856	0	0	12 079	1 851	0
Belgium CA	31/12/2015	155 700	11 654	45	70 065	70 065	0	0	12	84 177	35 550
Rue la Boétie	31/12/2014	2 550 739	15 307 045	4	725 193	725 193	0	0	492 583	484 979	19 873
SAS Delta	31/12/2014	79 550	-79 556	3,39	2 693	2 693	0	0	0	-5	0
					876 130	864 031	13 455				
Participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité											
Participation dans les établissements de crédit					0	0	0				
Autres parts dans les entreprises liées					412	412	0				
Autres titres de participation					8 929	6 054	614				
Autres titres détenus à long terme					6 660	6 660	0				
					16 001	13 126	614				
Total parts dans les entreprises liées et participations					1 072 011	1 036 861	98 849				

Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	180 292	181 482	161 292	173 321
Titres cotés				
Avances consolidables	84 780	84 780	124 500	124 500
Créances rattachées	186	186	261	261
Dépréciations	-20 176		-17 333	
Valeur nette au bilan	245 082	266 448	268 720	298 082
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	885 059	1 191 434	866 071	1 102 846
Titres cotés				
Avances consolidables	14 069	13 713	14 053	14 053
Créances rattachées	192	192	198	198
Dépréciations	-15 330		-16 601	
Sous-total titres de participation	883 990	1 205 339	863 721	1 117 097
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	6 659	6 659	4 301	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 659	6 659	4 301	4 301
Valeur nette au bilan	890 649	1 211 998	868 022	1 121 398
Total des titres de participation	1 135 731	1 478 446	1 136 742	1 419 480
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 072 010		1 031 664	
Titres cotés	0		0	
Total	1 072 010		1 031 664	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	161 292	19 000			180 292
Avances consolidables	124 500	7 280	47 000		84 780
Créances rattachées	261		75		186
Dépréciations	-17 333	-3 343	-501		-20 176
Valeur nette au bilan	268 720	22 937	46 574	0	245 082
Titres de participations et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	866 071	23 138	4 150		885 059
Avances consolidables	14 053	20 903	20 887		14 069
Créances rattachées	198		6		192
Dépréciations	-16 601	-538	-1 809		-15 330
Sous-total titres de participation	863 721	43 503	23 234	0	883 990
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 301	2 358			6 659
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 301	2 358	0	0	6 659
Valeur nette au bilan	868 022	45 862	23 234	0	890 649
Total	1 136 742	68 799	69 808	0	1 135 731

Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements ⁽¹⁾	31/12/2015
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	2 348	76			2 424
Amortissements et dépréciations	- 1 362	-38			-1 399
Valeur nette au bilan	986	38			1 024
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	154 656	54 910	13 111	-28 302	168 153
Amortissements et dépréciations	- 85 994	-9 581		-3 926	-91 649
Valeur nette au bilan	68 662	45 329	13 111	-24 376	76 504
Total	69 648	45 367	13 111	-24 376	77 528

(1) 28 302 milliers d'euros correspondent aux transferts en immobilisations des rénovations d'agences. 3 926 milliers d'euros correspondent aux sorties d'amortissements sur cessions d'immobilisations.

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs ⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	1	0
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Débiteurs divers ⁽²⁾	217 393	132 249
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	74	29
Valeur nette au bilan	217 468	132 278
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	31 650	10 098
Comptes d'ajustement et Comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et Pertes à étaler sur Instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	2 008	1 563
Produits à recevoir sur engagements sur Instruments financiers à terme	5 912	6 433
Autres Produits à recevoir	53 552	53 354
Charges à répartir	1 819	2 138
Autres Comptes de régularisation	9 640	14 787
Valeur nette au bilan	104 581	88 373
Total	322 049	220 651

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 257 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	160 608	104 890	93 464	418		171 616
Sur opérations sur titres	138	114	107			145
Sur valeurs immobilisées	35 089	3 881	2 310			36 660
Sur autres actifs	3 902	4	98		1	3 809
Total	199 737	108 889	95 979	418	1	212 230

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
À vue	9 720				9 720		9 720	7 044
À terme		12 500	101 802	13 573	127 875	2 061	129 936	374 981
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	9 720	12 500	101 802	13 573	137 595	2 061	139 656	382 025
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	21 063				21 063	266	21 329	154 920
Comptes et avances à terme	987 794	2 099 063	3 351 930	2 007 472	8 446 260	7 724	8 453 984	8 226 264
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	1 008 857	2 099 063	3 351 930	2 007 472	8 467 323	7 990	8 475 312	8 381 184
Total	1 018 577	2 111 563	3 453 732	2 021 045	8 604 918	10 051	8 614 968	8 763 209

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par le Crédit Agricole du Nord Est.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 473 887				3 473 887	245	3 474 132	3 098 944
Comptes d'épargne à régime spécial								
À vue	66 731				66 731		66 731	57 181
À terme								
Autres dettes envers la clientèle								
À vue	7 339				7 339		7 339	21 315
À terme	306 937	530 707	2 494 083	417 250	3 748 977	63 694	3 812 671	3 959 256
Valeurs données en pension livrée								
Valeur au bilan	3 854 894	530 707	2 494 083	417 250	7 296 934	63 939	7 360 873	7 136 696

11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Particuliers	3 396 205	3 335 197
Agriculteurs	1 107 627	1 104 501
Autres professionnels	335 034	307 742
Clientèle financière	46 764	49 113
Entreprises	2 140 459	1 922 876
Collectivités publiques	15 552	137 489
Autres agents économiques	255 293	218 996
Total en principal	7 296 934	7 075 914
Dettes rattachées	63 939	60 782
Valeur au bilan	7 360 873	7 136 696

Note 12 - Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	2 415	6 696	20 722		29 833	2 671	32 504	40 899
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	285 000	875 748	47 723	171 938	1 380 409	793	1 381 202	1 373 302
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au bilan	287 415	882 444	68 445	171 938	1 410 242	3 464	1 413 706	1 414 201

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Autres passifs ⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	10	3
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	150 331	169 950
Versements restant à effectuer sur titres	5 117	10 764
Valeur au bilan	155 458	180 717
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	25 954	17 948
Comptes d'ajustement et Comptes d'écart	9	9
Gains latents et Gains à étaler sur Instruments financiers	8 319	10 104
Produits constatés d'avance	40 007	45 513
Charges à payer sur engagements sur Instruments financiers à terme	6 777	5 247
Autres Charges à payer	81 501	82 413
Autres Comptes de régularisation	1 487	6 245
Valeur au bilan	164 054	167 479
Total	319 512	348 196

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2015
Provisions de passif						
Engagements de retraite et assimilés	152	1 545	1 572		1	126
Primes médailles du travail	1 720	57	111	166	1	1 501
Engagements par signature	7 532	2 559		3 155		6 936
Risques fiscaux ⁽¹⁾	3 207	37		18		3 226
Participation ⁽²⁾	29	26		54	-1	0
Risques de crédit ⁽³⁾	109 489	21 895		21 805		109 579
Risques opérationnels ⁽⁴⁾	2 664	1 326	197	191	1	3 603
Risques de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁵⁾	17 920			1 050		16 870
Litiges ⁽⁶⁾	4 911	2 458	590	2 035		4 744
Dépôts à terme à taux progressif ⁽⁷⁾	35 555	5 118	12 754			27 919
Autres risques et charges	3 677	6 334	2 335	3 473	-1	4 202
Valeur au bilan	186 856	41 355	17 559	31 947	1	178 706

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Provisions pour risques sur titre de participation constatés dans les comptes individuels.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Provisions sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(5) Voir note 15 ci-après.

(6) Provisions sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(7) Provision pour risques et charges correspondant au complément d'intérêts liés à l'application du TIE sur les dépôts à terme à taux progressif.

Information sur les passifs éventuels

Le Crédit Agricole du Nord Est externalisera en 2016 la gestion du Compte Personnel de Formation (CPF).

Note 15 - Epargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	937 541	648 195
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	520 313	531 557
Ancienneté de plus de 10 ans	780 690	866 662
Total plans d'épargne-logement	2 238 544	2 046 414
Total comptes épargne-logement	180 912	178 481
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 419 456	2 224 895

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	5 633	8 153
Comptes épargne-logement	18 277	25 701
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	23 910	33 854

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	5 281	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 003	2 381
Ancienneté de plus de 10 ans	9 586	15 539
Total plans d'épargne-logement	16 870	17 920
Total comptes épargne-logement	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16 870	17 920

(en milliers d'euros)	01/01/2015	Dotations	Reprises	12/31/2015
Plans d'épargne-logement	17 920	0	1 050	16 870
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17 920	0	1 050	16 870

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2015 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction. Ces engagements sont principalement couverts par quatre polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dette actuarielle au 31/12/N-1	31 209	28 051
Coûts des services rendus sur l'exercice	2 082	1 842
Coût financier	467	851
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-288	
Variation de périmètre	-181	23
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 441	-1 746
(Gains) / pertes actuariels	191	2 188
Dette actuarielle au 31/12/N	31 039	31 209

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus	2 082	1 842
Coût financier	467	851
Rendement attendu des actifs	-429	-836
Coût des services passés	-288	
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	171	-2
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 003	1 855

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	28 913	28 068
Rendement attendu des actifs	429	836
Gains / pertes actuariels	197	-153
Cotisations payées par l'employeur	2 031	1 885
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-181	23
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 441	-1 746
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	28 948	28 913

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dettes actuarielles au 31/12/N	-31 039	-31 209
Impact de la limitation d'actifs		
(Gains) et pertes actuariels restant à étaler	1 965	2 144
Juste valeur des actifs fin de période	28 948	28 913
Position nette (Passif) / Actifs au 31/12/N	-126	-152

Rendement des actifs des régimes

Au 31 décembre 2015, le taux moyen de rendement attendu des actifs s'élève à 1,48 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- une hausse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 11,73 % ;
- une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,80 %.

Note 17 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Fonds pour risques bancaires généraux	54 000	28 700
Valeur au bilan	54 000	28 700

Note 18 - Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Dettes subordonnées à terme			100 000	93 000	193 000	5 063	198 063	198 077
Comptes courants bloqués des Caisses locales				158 911	158 911	1 284	160 195	0
Valeur au bilan			100 000	251 911	351 911	6 347	358 258	198 077

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées à terme s'élève à 9 923 milliers d'euros au 31 décembre 2015, tout comme au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 1124-20 du règlement ANC 2014-07, deux emprunts représentent unitairement plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 100 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,695 %, à échéance au 28 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2010). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années. Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital ;
- une émission de bon à moyen terme négociable subordonné de 93 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 5,295 %, à échéance au 17 juin 2021, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé partiel ou total prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian avec l'accord préalable du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, émis simultanément en juin 2011). Aucun amortissement anticipé ne pourra avoir lieu durant les cinq premières années.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau ⁽²⁾	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	212 812	918 764	386 581	478 718	75 047	2 071 922
Intérêts aux parts et divers versés					-13 938	
Variation des Parts Sociales	-502					
Variation des CCA						
Affectation du résultat social 2013		45 677	15 226	206	-61 109	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2014					84 731	
Solde au 31 décembre 2014	212 310	964 441	401 807	478 924	84 731	2 142 213
Intérêts aux parts et divers versés					-13 576	
Variation des Parts Sociales	-79					
Variation des CCA	-15 000			-130 800		
Affectation du résultat social 2014		53 367	17 788		-71 155	
Report à nouveau (Créditeur)				1 800		
Résultat de l'exercice 2015					91 212	
Solde au 31 décembre 2015	197 230	1 017 808	419 595	349 924	91 212	2 075 769

(1) Le capital du Crédit Agricole du Nord Est est composé de parts sociales souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital social d'élève à 197 230 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Cette rubrique correspond aux primes d'émission pour 295 316 milliers d'euros, aux primes de fusion à hauteur de 52 808 milliers d'euros et au report à nouveau pour 1 800 milliers d'euros.

Note 20 - Composition des fonds propres

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	2 075 769	2 142 213
Fonds pour risques bancaires généraux	54 000	28 700
Dettes subordonnées et titres participatifs	358 258	198 077
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	2 488 027	2 368 990

Note 21 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

Les principales opérations réalisées avec les entreprises liées et les participations concernent :

- le capital détenu dans les dites participations (cf. note 6),
- et les avances en compte courant d'associés (cf. note 6).

Note 22 - Transactions effectuées avec les parties liées

Les transactions effectuées par le Crédit Agricole du Nord Est avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 23 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	2 836	2 830	4 328	4 319
Devises	1 429	1 429	2 206	2 206
Euros	1 407	1 401	2 122	2 113
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	2 836	2 830	4 328	4 319

Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)		Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2015	Total au 31/12/2014
Opérations fermes ⁽¹⁾					
Opérations de gré à gré					
Swaps de taux d'intérêt		3 035 129	294 429	3 329 558	3 671 996
Autres contrats à terme de taux d'intérêt					
Contrats à terme de change					
FRA					
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers					
Autres contrats à terme					
Opérations conditionnelles					
Opérations de gré à gré					
Options de swap de taux	Achetés				
	Vendus				
CAP	Achetés	2 029		2 029	
	Vendus				
Instruments de taux intérêts à terme	Achetés				
	Vendus				
Instruments de taux de change à terme	Achetés		3 984	3 984	2 023
	Vendus		3 984	3 984	2 023
Instrument sur actions et indices boursiers à terme	Achetés				
	Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels	Achetés				
	Vendus				
Dérivés de crédit					
Contrats de dérivés de crédit	Achetés				
	Vendus				
Total		3 037 158	302 397	3 339 555	3 676 042

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swaps de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Sur l'exercice 2015, le Crédit Agricole du Nord Est n'a réalisé aucune opération sur les marchés organisés.

24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	152 060	948 686	2 228 812	152 060	948 686	2 228 812
Caps, Floors, Collars			2 029			2 029
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices	7 967			7 967		
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	160 027	948 686	2 230 841	160 027	948 686	2 230 841
Swaps de devises	7 967			7 967		
Opérations de change à terme	3 658	2 008		3 658	2 008	
Sous total	11 625	2 008	0	11 625	2 008	0
Total	171 652	950 694	2 230 841	171 652	950 694	2 230 841

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	467 500	538 237	2 666 258	467 500	538 237	2 666 258
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Sous total	467 500	538 237	2 666 258	467 500	538 237	2 666 258
Swaps de devises	4 047			4 047		
Opérations de change à terme	8 647			8 647		
Sous total	12 694	0	0	12 694	0	0
Total	480 194	538 237	2 666 258	480 194	538 237	2 666 258

24.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-69 891	3 329 558	1 322	3 671 996
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	-10	2 029	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Sous total	-69 901	3 331 587	1 322	3 671 996
Swaps de devises	0	7 967	0	4 047
Opérations de change à terme	0	5 666	0	8 647
Sous total	0	13 633	0	12 694
Total	-69 901	3 345 220	1 322	3 684 690

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

24.3 - Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt (encours bruts notionnels)

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée ⁽¹⁾	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	294 429	967 789	2 067 340	0

(1) Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre en position ouverte isolée les opérations de dérivés traitées avec la clientèle ainsi que les opérations de couverture y afférant (absence d'exposition nette).

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a opéré aucun transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

Note 25 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Ventilation au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, l'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement est mesurée au regard d'une part de la valeur de marché de ces instruments et, d'autre part, du risque de crédit potentiel mesuré à partir du add-on prudentiel (risques fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Pour information, en complément, les effets de réduction des risques des accords de compensation et de collatéralisation sont également présentés.

Les risques correspondent aux « Equivalent Risque Crédit », c'est-à-dire exprimés avant application des coefficients de pondération liés à la nature de la contrepartie (20 % pour les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau) et 100 % pour les « autres contreparties »).

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	74 744	20 154	94 898	89 682	23 969	113 651
Risques sur les autres contreparties	5 272	736	6 008	5 597	2 043	7 640
Total Risques de contreparties	80 016	20 890	100 907	95 279	26 012	121 291
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	-24 792	-14 154	-38 946	-30 673	-17 288	-47 961
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	55 224	6 736	61 961	64 607	8 724	73 331

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Note 26 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	2 150 023	1 778 926
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	84 969	27 458
. Engagements en faveur de la clientèle	2 065 054	1 751 468
Ouverture de crédits confirmés	1 718 393	1 441 130
- Ouverture de crédits documentaires	3 265	2 651
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 715 128	1 438 479
Autres engagements en faveur de la clientèle	346 661	310 338
Engagements de garantie	1 276 535	1 249 653
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	940 012	943 400
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 862	1 275
Autres garanties ⁽¹⁾	938 150	942 125
. Engagements d'ordre de la clientèle	336 523	306 253
Cautions immobilières	80 647	48 525
Autres garanties d'ordre de la clientèle	255 876	257 728
Engagements sur titres	1 011	859
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements à donner	1 011	859
Engagements reçus		
Engagements de financement	80 012	500 156
. Engagements reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	80 012	500 156
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	4 374 569	4 477 932
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 897 718	1 987 674
. Engagements reçus de la clientèle	2 476 851	2 490 258
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	307 478	329 796
Autres garanties reçues	2 169 373	2 160 462
Engagements sur titres	1 011	859
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
. Autres engagements reçus	1 011	859

(1) Dont 890 948 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 547 989 milliers d'euros.

(2) La variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit s'explique par la baisse des engagements reçus au sein du réseau Crédit Agricole de 421 millions d'euros.

Note 27 – Actifs donnés et reçus en garantie

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, le Crédit Agricole du Nord Est s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2015, le montant de cet engagement s'élève à 2 128 637 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a apporté 3 337 219 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 482 811 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le Crédit Agricole du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Note 28 – Engagements de crédit bail

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas d'engagement de crédit-bail.

Note 29 - Opérations de désendettement de fait et de titrisation**29.1 - Désendettement de fait**

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a réalisé aucune opération de désendettement de fait.

29.2 - Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole du Nord Est a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations « senior » pour 170,7 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

Le Crédit Agricole du Nord Est donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus au Crédit Agricole du Nord Est lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille du Crédit Agricole du Nord Est.

Dans ce cas, le Crédit Agricole du Nord Est comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par le Crédit Agricole du Nord Est du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie du Crédit Agricole du Nord Est).

Du fait de la constatation de la créance, le Crédit Agricole du Nord Est est toujours exposé au risque de crédit des créances cédées. Le Crédit Agricole du Nord Est peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

Note 30 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés	527 117	572 075
sur opérations avec les établissements de crédit	3 550	3 565
sur opérations internes au crédit Agricole	64 046	80 091
sur opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	450 907	471 807
sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 426	5 702
produit net sur opérations de macro-couverture	4 171	10 893
sur dettes représentées par un titre	17	17
autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilés	-349 362	-352 031
sur opérations avec les établissements de crédit	-16 078	-13 163
sur opérations internes au crédit Agricole	-144 742	-173 566
sur opérations avec la clientèle	-156 835	-151 219
charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
sur dettes représentées par un titre	-30 754	-12 895
autres intérêts et charges assimilées	-953	-1 188
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés ⁽²⁾	177 755	220 044

(1) La diminution des produits sur opérations avec la clientèle s'explique pour 1,3 million d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

(2) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées à terme au 31 décembre 2015 est une charge de 9 923 milliers d'euros, charge identique à celle du 31 décembre 2014.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 31 - Revenus des titres

(en milliers d'euros)	Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2015	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	71 514	23 698
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 188	3 611
Opérations diverses sur titres		
Total des revenus des titres à revenus variables	72 702	27 309

Note 32 - Produit net des commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 008	-47	961	828	-164	664
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 688	-16 348	5 340	21 860	-12 930	8 930
Sur opérations avec la clientèle	48 098	-500	47 598	45 936	-419	45 517
Sur opérations sur titres	0	-25	-25	0	-29	-29
Sur opérations de change	158	0	158	137	0	137
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	6	0	6	13	0	13
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	137 016	-16 970	120 046	130 379	-16 368	114 011
Provision pour risques sur commissions	354	-378	-24	334	-345	-11
Total produit net des commissions	208 328	34 268	174 060	199 487	30 255	169 232

(1) dont prestations d'assurance-vie : 28 141 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	619	387
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	158	19
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	777	406

Note 34 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-115	-29
Reprises de dépréciations	107	6 689
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-8	6 660
Plus-values de cessions réalisées	8 784	3 465
Moins-values de cessions réalisées	- 4 678	- 1 539
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 106	1 926
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4 098	8 586

Note 35 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits divers	901	1 002
Quote-part des opérations faites en commun	2	
Refacturation et transfert de charges	1 140	227
Reprises de provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	2 043	1 229
Charges diverses	-1 563	-1 530
Quote-part des opérations faites en commun	-60	-55
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 623	-1 585
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	420	-356

Note 36 - Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-86 290	-87 415
Charges sociales	-41 017	-39 972
<i>dont charges de retraite</i>	-11 580	-11 408
Intéressement et participation	-14 948	-15 601
Impôts et taxes sur rémunérations	-16 816	-17 321
Total des charges de personnel	-159 071	-160 308
Refacturation et transferts de charges de personnel	12 352	12 451
Frais de personnel nets	-146 719	-147 858
Frais administratifs		
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-10 087	-12 263
Services extérieurs et autres frais administratifs	-84 687	-85 640
Total des charges administratives	-94 774	-97 903
Refacturation et transferts de charges administratives	1 263	1 532
Frais administratifs nets	-93 511	-96 371
Charges générales d'exploitation	-240 230	-244 229

(1) Dont 600 milliers d'euros au titre du fonds de résolution

Au titre de l'exercice 2014, un montant définitif de 3 232 milliers d'euros a été accordé au Crédit Agricole du Nord Est au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. Il a été utilisé pour un montant de 3 232 milliers d'euros au 31 décembre 2015 pour les dépenses suivantes :

- Dépenses de formation : 281 milliers d'euros
- Dépenses d'innovation : 2 951 milliers d'euros.

Le montant des crédits restant à employer est nul au 31 décembre 2015.

Au titre de l'exercice 2015, le montant provisionné concernant le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est de 3 111 milliers d'euros.

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	491	480
Non cadres	1 487	1 552
Total	1 978	2 032

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, est respectivement de 260 milliers d'euros et de 2 466 milliers d'euros.

Le montant des crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Comité de Direction est de 836 milliers d'euros, il s'élève à 58 milliers d'euros pour les membres du Conseil d'Administration.

Note 37 - Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions et dépréciations		
Dépréciations sur créances douteuses	-101 940	-108 604
Autres provisions et dépréciations	-26 780	-87 363
Reprises de provisions et dépréciations		
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	89 998	130 414
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	25 674	97 373
Variation des provisions et dépréciations	-13 048	31 820
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-7 776	-12 905
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-26 552	-52 641
Décote sur prêts restructurés	-754	-395
Récupérations sur créances amorties	10 595	15 022
Autres pertes ⁽⁵⁾	-986	-469
Autres produits ⁽⁶⁾	5 101	
Coût du risque	-33 420	-19 568

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 15 500 milliers d'euros.

(2) dont 242 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 797 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 15 500 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(5) Dont 5 101 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(6) Dont 5 101 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Note 38 - Résultat net sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 907	-3 195
Reprises de dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 365	3 837
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 542	642
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	897	2 317
Moins-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-74	-1
Pertes Sur créances liées à des titres de participation	0	-124
Solde des plus et moins-values de cessions		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	823	2 192
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	91	1 459
Moins-values de cessions	-348	-1 365
Solde en perte ou en bénéfice	-257	94
Résultat net sur actifs immobilisés	-976	2 928

Note 39 - Charges et produits exceptionnels

Sur l'exercice 2015, la Caisse régionale du Nord Est n'a comptabilisé aucune charge ou produit exceptionnel.

Note 40 - Impôt sur les bénéfices

Suite à la signature d'une convention avec Crédit Agricole S.A., le Crédit Agricole du Nord Est, comme les autres Caisses régionales, fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole du Nord Est constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

(en milliers d'euros)	31/12/2015
Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 % et contribution exceptionnelle de 10,7 %)	-29 290
Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel	0
Crédits d'impôts	528
Provision pour charge d'impôt	-512
Etalement prêts à taux zéro	-594
Régularisations sur exercices antérieurs	-1 440
Effet de l'intégration fiscale	2 357
Contribution sur revenus distribués	-104
Total impôt sur les bénéfices	-29 055

Note 41 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le Crédit Agricole du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ». Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du Groupe Crédit Agricole et par répartition géographique, ne présente pas d'intérêt particulier.

Note 42 - Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2015 n'est survenu pendant la période subséquente.

Note 43 - Affectation des résultats

(en milliers d'euros)	31/12/2015
Résultat net comptable	91 212
Report à nouveau créateur	1 800
Intérêts aux parts sociales	1 260
Dividendes des C.C.A.	11 133
Réserve légale	60 464
Réserve facultative	20 155

Note 44 - Implantation dans des Etats ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires

Le Crédit Agricole du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 45 - Publicité des honoraires de Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	KPMG SA	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	101	50%	101	50%
Total	101	50%	101	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Ces honoraires sont présentés hors taxes (frais et débours exclus) et se rapportent à l'exercice 2015.

IV - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 37 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2015 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 24 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I

Mazars

Arnaud Bourdeille
Associé

Anne Veaute
Associée

Christophe Coquelin
Associé